

Bagnolet, le 25 septembre 2021

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Le 25 septembre 2021 de 10h00 à 12h00
Au siège de la FFKMDA (38, rue Malmaison - 93170 BAGNOLET)**

Présents :

Nabil Mazari (grand électeur) - Thierry Ponton (grand électeur) - Emmanuel De Lamper (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Nicolas Barthoulot (grand électeur) - Mickaël Provost (grand électeur) - Mickaël Gauchard (grand électeur) - Thierry Oulchen (grand électeur) - Pascale Ravagnani (grand électeur) - Emmanuel Pary (grand électeur) - Éric Delabarre (grand électeur) - Tom Goeleven (grand électeur) - Hervé Terrier (grand électeur) - Brice Hoarau (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Nadir Allouache (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Rachid Saadi (grand électeur) - M'bayé Bakar Ahamada (grand électeur) - Alain Argentin (grand électeur) - Chantal Pareyt (grand électeur) - Véronique Legras (grand électeur) - Brahim Hanafi (grand électeur) - Philippe Deliac (grand électeur) - Christophe Salis (grand électeur) - Serge Guilhou (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Hervé Bouaffon (grand électeur) - Gafary Boussari (grand électeur) - Christian Robert (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Erick Romeas (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Laurent Cohan (grand électeur) - Soraya Khebchi (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Amary Ndiaye (grand électeur) - Jean-Bernard Sautron (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur)

Absents Excusés :

Nasser Soufi (grand électeur) - Emmanuel Toudic (grand électeur) - Jean-Michel Versini (grand électeur) - Jean-André Poli (grand électeur) - Patrick Tinelli (grand électeur) - Cédric Martin (membre du Comité Directeur FFKMDA et grand électeur) - Philippe Marchal (grand électeur) - André Panza (grand électeur) - David Rochemont (grand électeur) - Jean Mackenson (grand électeur) - Virginie Silvert (grand électeur) - Harry Volny-Anne (grand électeur) - Jean Thao Vickam (grand électeur) - Franck Chevalier (grand électeur)

Invités :

Yasmine Kermiche (Directrice des Services) - Éric Lepagnot (Directeur Technique National) - Laurent Bois (Directeur Technique National Adjoint) - Florian Muller (Juriste)



L'Assemblée Générale Extraordinaire est organisée en visio-conférence avec l'application ZOOM et en présentiel au siège de la Fédération à Bagnolet.

La réunion via zoom a débuté à 10 heures.

Tous les grands électeurs ont reçu les éléments modificatifs des trois résolutions ainsi que les annexes explicatives par mail le 3 septembre 2021, conformément aux dispositions statutaires.

Les conditions relatives au quorum ont été atteintes : 13 ligues sur 19 sont présentes, représentant 50303 voix sur 62574.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a été introduite par le Président de la Fédération, M. Nadir Allouache.

Les trois résolutions à l'ordre du jour sont :

- La modification des statuts de la Fédération,
- La modification du règlement intérieur de la Fédération,
- La désignation du nouveau commissaire aux comptes pour la période 2021-2026.

Les votes ont eu lieu via la plateforme électronique Vot'Inter proposé par la société Sector.

Résolution n°1 : La modification des Statuts de la Fédération

Les modifications ont porté principalement sur cinq points :

A. L'insertion d'une disposition précisant que la FFKMDA est seule fondée à être dotée d'un organisme de formation (Article 1.6) et qu'en conséquence, aucune Ligue Régionale ou Comité Départemental ne peut se constituer en organisme de formation.

B. Les modifications apportées aux textes fédéraux impliquent un principe de compatibilité entre les statuts et le règlement intérieur de la FFKMDA et de tous les textes réglementaires fédéraux. Ainsi, les statuts des organes déconcentrés devront aux modèles types élaborés par la Fédération (Article 3.2).

Prochainement, un nouveau modèle de statuts et de règlement intérieur types seront envoyés aux Ligues Régionales et mis en ligne sur le site internet de la FFKMDA.

Toutes les Ligues devront donc mettre en conformité leurs statuts et règlement intérieur avec les modèles types élaborés par la Fédération **avant le 1er Septembre 2022**.

C. La modification du quorum pour les délibérations lors des Assemblées Générales Ordinaire et Elective (Article 5.12) fixé à un quart des membres présents et d'autre part, la modification du quorum pour les délibérations du Comité Directeur fixé à un tiers des membres présents (Article 6.14).

D. La modification du nombre de membre au sein du Comité Directeur de la Fédération qui est porté de 27 à 30 membres (Article 6.5).



E. L'insertion de la présence du Directeur Technique National ou son représentant dans les différentes Commissions de la FFKMDA, hormis la Commission Electorale et les Organes Disciplinaires.

Résolution votée à 42354 voix exprimées sur 50303 voix.

Résolution n°2 : La modification du Règlement Intérieur de la Fédération

La mise à jour des statuts implique également une modification du règlement intérieur fédéral afin que l'articulation des dispositions de ces deux documents soit cohérente.

Il a été également porté à la connaissance de l'Assemblée Générale, le fait que les dispositions relatives à l'obligation d'honorabilité à laquelle sont désormais soumis les exploitants d'EAPS et les éducateurs sportifs sont dorénavant intégrées au règlement intérieur, conformément aux obligations légales.

Résolution votée à 46835 voix exprimées sur 50303 voix.



3. La désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.

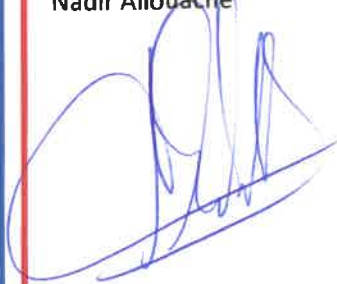
A l'issue d'un appel d'offres lancé notamment auprès de la chambre régionale des commissaires aux comptes, trois candidatures ont été reçues par la fédération.

La désignation de M. Benoit Savreux de la société Fidelia Consulting a été votée lors du Comité Directeur du 16 septembre 2021 et est présentée ce jour.

Résolution votée à l'unanimité



Le président de la FFKMDA
Nadir Allouache



Plo
La secrétaire Générale
Lara Molinier

